



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0875

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Place Bellecour - Aménagement de la partie sud - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yéréman), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0875**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place Bellecour - Aménagement de la partie sud - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 10 octobre 2006, une délibération du conseil de Communauté a validé la reprise des replantations et l'actualisation des études de conception sur la partie sud de la place Bellecour à Lyon 2°.

Le 2 mai 2007, une nouvelle délibération a validé la remise à neuf des côtés nord et est de la place et la poursuite des études de conception pour la partie sud de la place.

Pour tout cela, une autorisation de programme de 1 920 000 € a été individualisée.

La plantation d'une troisième rangée de tilleuls au sud de la place et la remise à neuf des cadres nord et est ont été réalisées. Parallèlement à ces travaux et conformément aux deux délibérations citées, le groupement de maîtrise d'œuvre a poursuivi les études de conception sur la partie sud de la place.

La phase de conception arrivant à son terme, une approbation du projet et une nouvelle autorisation de programme sont nécessaires pour entrer en phase de réalisation sur la partie sud de la place.

Ces travaux feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les études de conception ayant déjà été individualisées, le besoin d'autorisation de programme complémentaire s'élève à 12 200 000 €. Ce montant correspond aux dépenses suivantes :

- travaux (kiosques, aires de jeux, bassins, plantations, sols, réseaux, éclairage public, etc.),
- maîtrise d'œuvre de réalisation,
- maîtrise d'ouvrage.

Les aspects majeurs de ce réaménagement sont :

- le déplacement des bassins au sud de la place,
- le déplacement et l'extension de l'aire de jeux pour enfants,
- la requalification des trois kiosques "est",
- la requalification, l'extension et le retournement des deux kiosques ouest,
- la création d'un kiosque à l'ouest de l'axe de la rue Victor Hugo,
- l'abattage des marronniers existants,
- la plantation de tilleuls et de merisiers créant un nouveau *velum* végétal,
- la création d'une allée minérale longeant les kiosques d'est en ouest dans le prolongement de la place Antonin Poncet,
- la plantation de bandes végétales.

Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette opération, et conformément aux articles 2-11 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique, la commune de Lyon demande à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui, dans le cadre de cette opération, relèvent normalement de ses attributions (kiosques, espaces verts, fontainerie, éclairage public, jeux pour enfants). Une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera passée à cet effet. Elle précisera également les modalités de versement de la participation financière de la commune de Lyon correspondant aux équipements relevant de ses attributions et estimée à 5 700 000 € TTC.

Par ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique émise par le service régional d'archéologie (arrêté n° 09/074). Afin de ne pas retarder cet aménagement, le service archéologique municipal de la ville de Lyon réalisera ce diagnostic. Une convention entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine sera passée à cet effet.

Un bouclage du réseau d'eau potable dont le coût s'élève à 100 000 € sera également réalisé à l'occasion des travaux de réaménagement de la place ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de la partie sud de la place Bellecour à Lyon 2°, pour un coût global prévisionnel de 12 200 000 € TTC en dépenses et 5 700 000 € TTC en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à signer avec la ville de Lyon :

a) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique,

b) - la convention pour la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique municipal.

3° - Décide l'individualisation, au titre de l'enveloppe 2009, de l'autorisation de programme globale A-2 Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 323-Lyon 2° : place Bellecour pour un montant complémentaire de 12 200 000 € en dépenses et 5 700 000 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivants :

- en dépenses TTC sur le budget principal : 400 000 € en 2009, 8 700 000 € en 2010, 3 000 000 € en 2011,

- en dépenses TTC sur le budget annexe de l'eau : 100 000 € en 2010,

- en recettes TTC sur le budget principal : 2 320 000 € en 2010, 2 320 000 € en 2011, 1 060 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.